

Procès verbal du premier conseil d'école
Groupe scolaire Emile Joulain
Jeudi 21 novembre 2019
18h30-20h30

Personnes présentes : Mme Le Bris-Voinot (adjointe chargée des affaires scolaires), Monsieur Eric Godin (Maire de Rives du Loir en Anjou), Monsieur Rémy Guillemain (DDEN), Cécile Fleury (directrice de l'école)

Pour les représentants de parents d'élèves: Mmes RICHARD PIOCELLE Angélique (Maman de Maëly CP et Soan MS), Mme GUILBAUT THUAULT (Maman de Naoki GS) , BADIANE Charlène (Maman de Zélie CE2 et Janelle GS), ARNOU Christine (Maman d'Ambroise CM1).

Pour l'équipe pédagogique : Laurence Bruneau (TPS-PS), Maryline Audureau (MS-GS), Emmanuelle Voisin (CM1-CM2) ; Blanca Turpin (CE2-CM1), Sandrine Grall (CP-CE1), Magali Sécher (Enseignante CE1-CE2), .

Personnes excusées ou absentes : Mme Coudron (Inspectrice de l'Education Nationale), Elizabeth Weeger (psychologue scolaire), Amiot Béatrice (Enseignante spécialisée RASED), Anaïs Clochard (TPS-PS), Christelle Léciaqueçahar (PS-MS) ; Mélanie Morel (GS) ; Manie Godin (ATSEM), Christine Repussard (ATSEM), Estelle Payraudeau (ATSEM), Marie Bénetti (ATSEM), et pour les parents élus au conseil d'école : Mmes Bretonnier (maman de Célia CP et Anaïs CE2), AUBRUN-SASSIER Céline (maman de Jules CE1), COMPAIN Stéphanie (Maman de Charlie CM1), MARSOLLIER Géraldine (Maman de Gabin CP).

Secrétaire de séance : Christine Arnou

ORDRE du JOUR

- 1 - BILAN de la rentrée : Vie scolaire / Effectifs Répartitions / Personnels
- 2 –Règlement intérieur à reconduire
- 3 – Résultats des élections
- 4 – Compte-rendu de la première évacuation incendie et du premier exercice attentat intrusion.
- 5 – Projets pour l'année
- 6 - Dossier Ecole en Démarche de Développement Durable
- 7 – Questions de l'équipe enseignante et parents d'élèves

1 - Bilan de la rentrée

Vie scolaire et effectifs

La rentrée des classes a donc eu lieu le lundi 2 septembre. L'année scolaire a donc débuté avec un effectif de 205 élèves sur huit classes.

	PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Laurence BRUNEAU Atsem : Kiki Repussard		12	16							28
Christelle LECIAGUECAHAR Atsem : Manie GODIN		12	15							27
Cécile FLEURY et Mélanie MOREL Atsems : Estelle PAYRAUDEAU et Marie BENETTI				27						27
Maryline AUDUREAU					15	9				24
Sandrine GRALL					15	9				24
Magali SECHER						12	13			25
Blanca TURPIN							12	13		25
Emmanuelle VOISIN								8	17	25
TOTAL	0	24	31	27	30	30	25	21	17	205

L'équipe enseignante et ATSEM reste très stable. Nous avons accueilli Mélanie Morel pour compléter la directrice sur le poste de décharge de direction.

Nous avons accueilli également deux volontaires en service civique, notre dossier de fin d'année ayant à nouveau été accepté : Anaïs Madigon et Manuella Mauboussin. Leurs missions au sein de l'école seront diverses : aide à la direction, gestion de la BCD, aide dans les classes pour préparer du matériel, aide aux enfants en difficultés, ...

Cette rentrée est la première rentrée qui voit l'application de l'obligation de scolarisation à partir de trois ans. Cette scolarisation doit avoir lieu sans condition de propreté. L'équipe enseignante et ATSEM s'en inquiètent. En effet, certaines familles ont emmené leurs enfants avec des couches. L'école ne dispose ni des moyens matériels ni des moyens humains pour assumer cela.

D'autre part, auparavant, il existait une certaine souplesse notamment concernant la scolarisation de l'après-midi, car même si la régularité de présence sur toutes les matinées était exigée ; en fonction des enfants et de leur rythme, certains enfants ne venaient pas tout de suite l'après-midi. Cet aménagement de l'emploi du temps était décidé par les parents, l'enseignante de la classe en était informée. Cette dernière pouvait également le suggérer quand cela était possible pour les familles. Depuis la rentrée, cela est encore possible mais il faut en demander l'autorisation à l'inspectrice de circonscription et organiser une réunion d'équipe éducative pour que cela soit mis en place ce qui peut questionner et effrayer les familles.

M le Maire et M le DDEN explique que cette problématique est soulevée dans toutes les écoles. Effectivement, les questionnements et inquiétudes de l'équipe enseignante et ATSEMS sont légitimes.

2 –Règlement intérieur à reconduire

Le règlement intérieur a été modifié (les changements apparaissent en jaune). Lecture du règlement est faite et le conseil d'école le valide. Le nouveau règlement sera affiché et mis en ligne sur le site de la mairie.

Règlement de l'école 2019 / 2020

Groupe scolaire Emile Joulain – Soucelles

Rives du Loir En Anjou

ART 1 - HORAIRES

1.1 **Les horaires** de classe sont les suivants :

8H30/11H30 pour les matinées **et** 13H15/16H15 pour les après-midis.

L'organisation de la semaine scolaire a lieu sur quatre jours : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

1.2 **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** ont lieu après la classe de 11h30 à 12h00 ou de 16h15 à 17h15. Seuls les élèves concernés par les APC sont sous la responsabilité des enseignants. Les autres élèves sont, soit sous la responsabilité du personnel municipal, quand ils bénéficient du temps périscolaire ; soit sous la responsabilité de leurs parents, s'ils rentrent chez eux.

ART 2 – ACCUEILS ET SORTIES

2.1 **L'accueil** se fait au cours des 10 min qui précèdent les classes, à savoir :

entre 8H20 et 8H30 le matin **et** entre 13H05 et 13H15 l'après-midi.

La sortie des enfants se fait à la fin des cours à savoir : 11h30 le matin (12h00 pour les enfants qui bénéficient des APC les midis) et 16h15 l'après-midi (17h15 pour les enfants qui bénéficient des APC les soirs).

2.2 Les enfants ne sont autorisés à pénétrer dans les locaux scolaires qu'après y avoir été invités par les enseignants ou la responsable de l'accueil périscolaire.

2.3 Il est bien sûr important d'arriver à l'heure, mais aussi vivement déconseillé d'arriver trop tôt. Avant les 10 min légales d'entrée, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

2.4 Une fois rentré dans les locaux scolaires, un enfant n'est autorisé à en sortir qu'à partir des heures légales de sorties. Les enfants de maternelle ne seront confiés qu'à une personne responsable connue.

Un enfant de maternelle est normalement repris par ses parents, dans le cas où une tierce personne viendrait le chercher, les parents devront au préalable avoir écrit et signé une autorisation désignant cette personne nominativement.

La directrice ou l'enseignante de maternelle concernée sont habilitées à demander à ce que cette tierce personne leur soit auparavant présentée.

2.5 Les enfants de Maternelle doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur des locaux et l'adulte qui les prend en charge doit pouvoir constater leur entrée.

2.6 Si un enfant doit quitter l'école pour une raison particulière, avant la fin des classes, une demande écrite, motivée et signée doit être faite par les parents à l'enseignant concerné.

2.7 Les enfants de Maternelle ne doivent pas apporter de jouets à l'école, l'école en étant dotée. Les jeux apportés par les enfants d'élémentaire sont sous leur entière responsabilité.

ART 3 – ABSENCES

3.1 Les absences pour maladies doivent être signalées dans les 48 heures.

Une absence non motivée de plus de 4 demi-journées à suivre par mois est obligatoirement signalée à l'Inspecteur de circonscription qui fait suivre par voie hiérarchique à l'Inspecteur d'Académie qui avisera des mesures nécessaires.

3.2 L'inscription à l'école maternelle est obligatoire dès l'âge de trois ans. Un aménagement concernant une ou plusieurs après-midis d'absence pourra être envisagé en concertation entre la famille, l'enseignante de la classe et la directrice de l'école. Cet aménagement sera validé par l'Inspectrice de circonscription.

3.3 Une absence qui se prolonge sans raison valable ou sans que la directrice ou l'enseignante concernée en ait été informée par les parents peut entraîner la radiation de l'enfant.

ART 4 – SANTE / HYGIENE

4.1 Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté. Ils ne doivent pas être porteurs de parasites.

4.2 **La prise de médicaments** à l'école doit se faire selon la procédure suivante:

- une demande écrite des parents doit être faite;
 - un double de l'ordonnance du médecin en cours de validité doit être fournie ainsi que le mode d'administration des médicaments ;
 - les médicaments doivent être remis à l'enseignant afin qu'il puisse les ranger dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants. Donc pas de médicaments dans les cartables.
- Pour les enfants atteints de maladie de longue durée, un protocole sera établi avec le médecin scolaire.

4.3 Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux scolaires.

ART 5 - COMPORTEMENT DES ENFANTS ET DES ADULTES

5.1 Les enfants, comme les adultes, doivent respecter les espaces extérieurs, les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition.

5.2 Un comportement éco citoyen est demandé à chaque enfant et adulte fréquentant l'école. L'école est un lieu où la notion de développement durable est mise en avant ; le tri y est donc effectué et des gestes simples concernant le respect de la planète seront demandés à chacun : extinction des lumières, fermeture des portes l'hiver, utilisation raisonnée de l'eau.

5.3 Chacun doit assurer le rangement de son propre matériel et, de concert, le rangement du matériel collectif de travail ou de jeu utilisé.

Bien entendu, en Maternelle, cette participation au rangement est graduelle, en fonction de l'âge de chacun.

5.4 Les enfants ne doivent pas apporter à l'école des objets dangereux en soi ou qui pourraient facilement le devenir.

En cas de doute sur le danger que peut représenter un objet, ils doivent demander au directeur ou à un des enseignants si l'introduction de l'objet est possible ou non.

5.5 Les échanges ou dons d'objets personnels se pratiquent assez souvent chez certains enfants.

En cas de différend (un enfant qui revient sur sa décision), la confirmation ou l'annulation de l'échange ou du don sera prononcée par l'enseignant qui a l'enfant sous sa garde, car il importe que les enfants apprennent, petit à petit, à assurer la responsabilité de leurs actes.

5.6 En tout état de cause, l'école ne peut être considérée comme responsable des pertes ou disparitions des objets apportés par les enfants.

5.7 Pendant les temps de détente, les enfants ne doivent fréquenter que les lieux autorisés et ne pratiquer,

en fonction de ces lieux, que les jeux permis.

5.8 Les enfants comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à toute personne appelée à intervenir à l'école (enseignants, ATSEM, assistant d'éducation...), à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

De même, ceux-ci doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui traduirait, de leur part, indifférence ou mépris à l'égard des enfants ou de leurs familles.

L'école est un lieu où s'affirme l'égalité de tous les êtres humains : la communauté éducative fera preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme, ainsi que tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, et tout propos portant atteinte à la personne.

5.9 Les familles doivent utiliser les places de stationnement prévues aux abords de l'école et ne pas emprunter l'espace gravillonné devant le portail principal (panneaux « sens interdit » le signalant).

ART 6 - SANCTIONS EVENTUELLES

6.1 Les manquements au présent Règlement Intérieur de l'école sont portés à la connaissance des parents et peuvent donner lieu aux sanctions suivantes :

- Réprimandes.
- Interdiction momentanée de l'usage de certains matériels ou de la pratique de certains jeux si ces matériels ou ces jeux ne sont pas utilisés ou pratiqués correctement par l'enfant.
- Isolement momentané (et sous surveillance).
- Réparation, dans la mesure du possible, des dommages causés au matériel, au mobilier, aux locaux ou aux espaces extérieurs.
- Au cas où la réparation ne serait pas possible, un travail utile à l'école peut, en remplacement, être demandé à l'enfant (peine de substitution).

ATTENTION ... les dommages causés, importants ou non, engagent toujours la responsabilité civile des parents et les assurances ne couvrent pas toujours les dommages causés, volontairement ou non, en contradiction avec le Règlement de l'ÉCOLE.

En conséquence, en cas de dommages, la responsabilité des parents se trouve chaque fois engagée, s'il n'y a pas eu par ailleurs défaut de surveillance.

En cas de manquements graves et répétés, le changement d'école peut être décidé par l'Inspectrice de Circonscription.

6.2 Pour tout manquement d'un adulte ou d'un enfant au présent Règlement Intérieur de l'école un conseil des maîtres extraordinaire se réunira. La famille sera alors avisée de la décision du conseil.

Cachet de l'Etablissement et signature de la directrice.



GROUPE SCOLAIRE EMILE JOULAIN
Ecole Publique Mixte
49140 - SOUCELLES
Tél. 02.41.21.10.09

Je soussigné(e) Mme M. _____ certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école.

Je m'engage à en respecter le contenu.

Le: _____

Signature(s) :

3 - Résultats des élections

Nombre d'électeurs inscrits : 289

Nombre de votants : 101

Bulletins blancs ou nuls : 7

Suffrages valablement exprimés : 94

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Sièges pourvus : 8

Taux de participation : 34.95%

La liste qui a été présentée a donc été élue à l'unanimité.

Tous les sièges ont donc été pourvus.

La directrice tient à préciser que cette année il n'a pas été difficile de trouver des parents souhaitant s'investir au Conseil d'Ecole. Mme Fleury remercie les personnes qui se sont présentées.

Pour l'année prochaine, et étant donné les pratiques de vote observées (la très grande majorité des votes a lieu par correspondance), la directrice propose que seul le vote par correspondance soit proposé à partir de l'année prochaine.

M le DDEN souhaite faire remarquer qu'il lui semble dommage que ce jour d'élection ne soit pas plus investi par les familles.

Le conseil d'école valide cette proposition (abstention du DDEN).

4 - Compte-rendu de la première évacuation incendie et du premier exercice attentat intrusion.

La première évacuation incendie s'est déroulée le vendredi 6 septembre 2019 à 15h05.

Elle concernait toute l'école. A 15h10, les classes élémentaires étaient toutes rassemblées au point de regroupement et à 15h15, pour les classes maternelles aussi, l'exercice était terminé. Notons que la sortie a eu lieu dans le calme et de manière rapide et efficace.

Cette première évacuation incendie s'est bien passée sans aucun souci à notifier.

Exercice attentat intrusion :

Un exercice dans le cadre du PPMS « attentat intrusion » devait être fait dans toutes les écoles du département. Le « scénario » était le suivant : Un individu dangereux se présente à l'entrée principale de l'école. Le choix est fait de se confiner. Après étude de ce scénario il a été décidé en équipe que l'alerte serait donnée aux enseignantes par le biais d'un texto envoyé par la directrice les informant d'une menace nécessitant le confinement. Les élèves des classes élémentaires avaient été préalablement informés de la mise en place de cet exercice. Les élèves savaient qu'il faudrait alors fermer les volets s'éloigner des portes et fenêtres et se regrouper au centre de la classe en s'allongeant au sol. Les élèves de maternelle quant à eux jouaient à un jeu : être capable lorsque la directrice donne le signal de se regrouper au centre de la classe ou dans un dortoir sans faire de bruit. Les enseignantes avaient présenté cela comme un concours entre les classes.

Cet exercice qui devait avoir lieu avant les vacances de la Toussaint a eu lieu le jeudi 17 octobre à 15h15 et s'est bien passé.

5 - Projets pour l'année

Classes découvertes

Cette année, ce sont les classes de CE2, CM1 et CM2 qui bénéficient d'un budget supplémentaire pour organiser une classe découverte.

Les trois classes accueillant ces élèves (Magali Sécher, Blanca Turpin et Emmanuelle Voisin) ont donc élaboré un projet classe de découverte sans nuitée. La classe de Magali Sécher a bénéficié d'une semaine cirque à l'école des Arts du cirque à la Carrière à Saint Barthélémy d'Anjou du 7 au 12 octobre. Le samedi les familles ont pu aller assister à un spectacle dont leurs enfants étaient les acteurs. Les classes d'Emmanuelle Voisin et Blanca Turpin vont profiter d'un projet classe patrimoine du 6 au 10 avril sur Angers. Elles profiteront également d'une activité théâtre au château du Plessis-Macé le jeudi 19 décembre et le 6 février.

Sorties et interventions pédagogiques

La classe de CP-CE1 est allée la nouvelle salle d'escalade aux Ponts de Cé et a profité d'une séance d'initiation.

Les élèves de GS, CP et CE1 profitent actuellement de 6 séances de découverte du judo grâce à un partenariat avec l'association Judo Ju Jitsu de Rives du Loir en Anjou. Le lundi, les trois classes rejoignent au dojo l'enseignant diplômé Driss Aboudaifane pour une heure d'exercices sur les tatamis soucellois. Les enseignantes espèrent que cette expérience très enrichissante pourra être reconduite dans les années à venir. Un article est paru à ce sujet dans le Ouest France du 13 novembre.

La classe de GS est allée visiter le verger soucellois de M Léonard le vendredi 15 novembre et les dernières pommes ont pu être ramassées et cuisinées par les élèves de la classe.

Les classes de maternelle vont comme chaque année bénéficier de l'intervention de la galerie sonore le vendredi 29 novembre et ainsi découvrir et pratiquer de multiples instruments.

Les élèves de la classe d'Emmanuelle Voisin (CM1-CM2) ont fait la connaissance de Lou Raoul, poétesse en résidence à Rives du Loir en Anjou. Un travail important de création poétique avec elle va être mené durant cette année scolaire. Le 28 mars sera organisée une manifestation poétique organisée avec l'Ecole Publique de Villevêque.

Vendredi 29 novembre, les deux classes de CP-CE1 iront assister à un spectacle au Quai : Pillowgraphics.

Les séances de piscine commencent pour les 30 CP à partir du mardi 10 décembre.

Toutes les sorties pédagogiques ont fait l'objet d'un travail de programmation dans le cadre du PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel) élaboré en même temps que le nouveau projet d'école que nous vous avons présenté lors du conseil d'école de juin dernier. Cette programmation « chiffrée » a été présentée à l'association de parents qui soutiendra financièrement tous les projets envisagés grâce aux actions menées toute l'année et à la subvention versée par la municipalité.

6- Dossier Ecole en Démarche de Développement Durable

Le 16 septembre, M Le Recteur d'Académie a envoyé un courrier aux directeurs d'école concernant la labellisation E3D. En effet, « depuis 2013, l'éducation au développement durable est entrée dans le Code de l'Éducation (*« Art. L. 312-19 de la loi modifiée par la loi 2015-992 du 17 août 2015 : L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux.*

Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.)

La place des élèves est renforcée, pour les rendre véritablement acteurs de la transition écologique dans les écoles, les collèges et les lycées.»

Voici quelques unes des mesures présentées dans la circulaire :

Les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité :

- en menant au sein de chaque école ou établissement au cours de l'année scolaire 2019-2020 une action pérenne en faveur de la biodiversité,
- en généralisant les éco-délégués,
- en s'assurant, en lien avec les collectivités, du caractère systématique du tri des déchets et en y sensibilisant les élèves,
- en luttant contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires,
- en tirant les conséquences de ces initiatives par la généralisation de leur reconnaissance dans le cadre du label E3D.

L'équipe enseignante a donc fait le point des différentes actions déjà menées à l'école et qui pouvaient l'être (cela avait été fait lors de l'élaboration du nouveau projet d'école présenté en juin dernier) et a commencé à élaborer le projet en vue de la labellisation de l'école.



MINISTÈRE
RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dossier E3D

« Ecole en Démarche de Développement Durable »

A retourner en format PDF avant le **vendredi 16 mars 2020** au plus tard à : isabelle.bernard@ac-nantes.fr

Demande de première labellisation	oui	Si non date d'obtention du précédent label E3D : 20.....
-----------------------------------	-----	--

Groupe scolaire Emile Joulain Route de Montreuil 49140 Soucelles – Rives du Loir en Anjou	
Coordonnateur ou référent pédagogique pour le dossier E3D (nom, fonction) :	Cécile Fleury, directrice
Contact (téléphone, courriel) :	0241211009 - ce.0490644j@ac-nantes.fr

1 Pilotage et implication de la communauté éducative

<p>1.1 Références au développement durable dans le projet d'école : Objectifs visés au regard du contexte de l'école :</p> <p>Thème de travail E3D :</p>	<p>Projet d'école - ambition insertion « Construire pour chacun sa place dans la société » Axe 2 : Développer des compétences citoyennes et culturelles et l'ouverture à l'international Objectif : Construire une citoyenneté ouverte et responsable L'école a pour mission de former des citoyens responsables, ouverts et respectueux des autres. Elle est lieu d'apprentissage des valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité, à travers l'enseignement moral et civique, l'éducation au développement durable et l'enseignement de défense. Ces enseignements transversaux font partie intégrante du parcours citoyen, qui permet de développer la culture de l'engagement, de la responsabilité, de l'«apprendre et réussir ensemble » au sein de la classe, dans le cadre de projets interdisciplinaires et d'actions éducatives, avec éventuellement l'aide de partenaires associatifs. Les écoles et établissements en démarche de développement durable, engagés dans les valeurs de la République et dans la confiance d'un avenir durable, constituent des lieux privilégiés pour l'apprentissage de la citoyenneté et la construction du parcours citoyen.</p> <p>Constat : Nous portons les valeurs de la République en participant à des projets associatifs et communaux voire intercommunaux (notamment les commémorations autour du centenaire de la guerre 14/18 ces dernières années) Les familles en sont informées et invitées à participer avec leurs enfants à des manifestations sur et hors temps scolaire.</p> <p>Angevines.</p> <p>Améliorations recherchées : Sensibiliser davantage les élèves aux économies d'énergie en s'appuyant notamment sur les initiatives communales.</p> <p>Indicateurs pour évaluation : Bilan énergétique effectué par la mairie. Attitude spontanée des élèves à engager des petits gestes quotidiens permettant d'économiser l'énergie. Taux de remplissage des différents collecteurs.</p>
--	---

1.2 Composition du comité de pilotage (nom et fonction)	Directrice de l'école : Cécile Fleury Enseignantes de l'école : Emmanuelle Voisin, Blanca Turpin, Magali Sécher, Sandrine Grall, Laurence Bruneau, Anaïs Clochard, Christelle Léciagueçahar, Maryline Audureau, Mélanie Morel.
1.3 Autres personnels enseignants ou non enseignants impliqués dans le projet E3D (nom et fonction)	
1.4 Modalités de régulation ou de concertation :	Conseil de maîtres et conseil d'école.

2 Continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de l'Ecole ou de l'établissement

2.1 Mise en œuvre concrète du développement durable dans l'école :	<p>Actions de gestion de l'école mises en œuvre par la Collectivité Locale compétente (commune) en matière de développement durable : Rénovation des bâtiments (changement progressive de toutes les huisseries), Installation de panneaux LED pour l'éclairage, Changement des radiateurs qui permettent un ajustement heure par heure de la température des locaux mesurée en temps réel grâce à des sondes présentes dans les locaux.</p> <p>La municipalité a fait appel au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire) pour organiser un audit énergétique de la consommation des bâtiments municipaux. Un document « bilan énergétique » a été édité par la collectivité reprenant les gestes simples permettant de réduire la facture énergétique du bâtiment et ainsi préserver l'environnement.</p> <p>Mise à disposition par Angers Loire Métropole pour une utilisation au quotidien de poubelles de tri.</p> <p>Inscription des gestes et comportements éco citoyens dans le règlement intérieur de l'école (rentrée 2019).</p> <p>Affichage des expositions de Yann Arthus Bertrand de façon permanente : Comprendre la biodiversité et le développement durable.</p> <p>La nouvelle exposition proposée en 2019 autour des Objectifs de Développement Durable va elle aussi être affichée dans l'école.</p>
2.2 Continuité entre ces actions concrètes de développement durable avec les enseignements et les compétences disciplinaires ou transversales à acquérir (préciser les enseignants concernés) :	<p>Mise en place de collecteurs de piles, bouchons, cartouches d'encre : pour toute l'école.</p> <p>Mise en place d'une benne à papier une fois par an pendant la semaine du développement durable : pour toute l'école.</p> <p>Mise en place d'une responsabilité « petit écolo citoyen » pour sensibiliser au tri, à l'extinction des lumières et fermeture des portes dans chaque classe, et gestion raisonnée de l'eau.</p> <p>Planification des actions de sensibilisation au cours du parcours scolaire de chaque élève (partenariat avec la Prévention routière / gendarmerie (permis piéton / vélo) et Bobo Planète).</p> <p>PS-MS-GS : Gaspillage alimentaire et tri des déchets.</p> <p>CP-CE1 : Les dangers domestiques.</p> <p>CE2 : le piéton ou comment circuler à pied en toute sécurité dans l'espace public.</p> <p>CM1-CM2 : le cycliste ou comment évoluer en toute sécurité à bicyclette dans l'espace public.</p>
2.3 Projet(s) interdisciplinaire(s) associé(s) au développement durable (préciser les classes et les enseignants concernés) :	<p>Les élèves de cycle 3 participent au conseil municipal d'enfants organisé par la mairie qui développe également des actions écologiques et citoyennes (boîte à livres, projet de développement de pistes cyclables, action de sensibilisation autour de l'usage des deux roues).</p>

3 Ouverture sur l'extérieur et partenariats

<p>3.1 Ressources et contraintes du territoire d'implantation de l'école (situation géographique, environnement, acteurs...) :</p> <p>Modalités de partenariat avec la collectivité territoriale de rattachement (commune) :</p>	<p>Le groupe scolaire Emile Joulain compte 205 élèves et se situe en milieu rural au sein d'une nouvelle commune de plus de 5 600 habitants. Les familles travaillent essentiellement sur Angers d'où la nécessité de structures d'accueil périscolaire et la fréquentation élevée du restaurant scolaire (170 élèves en moyenne).</p> <p>La société de restauration Papillotes et Compagnie a mis en place un plan d'actions Développement durable en 5 axes : S'approvisionner en produits bio et locaux, Diversifier les sources de protéines, Lutter contre le gaspillage alimentaire, Réduire l'usage du plastique, Maîtriser notre impact environnemental. Un repas végétarien hebdomadaire est proposé aux enfants.</p> <p>Tous les partenaires de l'école sont investis dans la démarche globale.</p> <p>La municipalité privilégie les matériaux garantissant une isolation de qualité et répondant aux normes en vigueur.</p> <p>Les parents d'élèves s'investissent dans les différents organes partenaires de l'école (Conseil d'école ; Association des parents) permettant ainsi les échanges et les projets communs.</p>
<p>3.2 Modalités de partenariat associatif - rôle du partenaire et des professeurs dans le projet :</p> <p>Autres partenariats (milieu professionnel, établissements publics...) en lien avec une stratégie de territoire de type agenda 21 :</p>	<p>Une découverte de la faune et la flore locale est proposée à travers des animations autour des Basses Vallées aux élèves de cycle 3.</p> <p>Les transports lors des projets scolaires sont « optimisés ». Les classes s'organisent au sein de l'école pour monter un projet à deux classes sur la même journée afin de limiter le nombre de transports. Si la sortie a lieu sur Angers, une même classe essaie d'organiser deux visites / animations sur la journée (une le matin et une l'après-midi. Si une organisation au sein de l'école n'est pas possible, des arrangements avec les autres écoles du secteur (école publique de Villevêque, Briollay ou Tiercé) sont envisagés. Cette année, une sortie à Terra Botanica a été organisée conjointement avec l'école de Briollay et une sortie aux musées d'Angers a été organisée avec l'école maternelle de Tiercé.</p> <p>Jardins d'expression : l'accueil périscolaire participe depuis trois ans à cette manifestation organisée par Angers Loire Métropole qui a pour objectif de valoriser le végétal.</p> <p>Participation à la journée citoyenne organisée par Rives du Loir en Anjou pendant laquelle sont récoltés les bouchons en plastique pour les valoriser. L'école a transmis sa « récolte » annuelle.</p> <p>Projet de mise en place d'un partenariat avec une association locale de jardinage pour la mise en place d'un potager. Le projet pourrait à terme envisager la création d'un poulailler qui permettrait en collaboration avec le restaurant scolaire de valoriser les restes alimentaires pour s'en servir comme aliments pour les volatiles.</p> <p>L'association de Parents d'Elèves a décidé de contrôler les déchets générés pendant ses manifestations. Un investissement dans des écocups a été fait début 2019.</p>

4 Communication et évaluation

<p>4.1 Modalités de communication interne :</p>	<p><u>Communication interne</u> : La directrice et les enseignantes dans leur classe sont chargées de mettre en place une communication efficace tant vers les élèves que vers les partenaires de l'école. Le rapport du Conseil d'école lu par toutes les familles rend compte</p>
---	---

<p>Modalités de communication externe :</p>	<p>des différentes étapes du projet. Les différents affichages (classes, préaux, entrée de l'école) permettent d'informer le plus grand nombre.</p> <p>Le bulletin municipal permet d'informer la population de Rives du Loir en Anjou (distribution dans les boîtes aux lettres) sur les différents projets en cours.</p> <p>Les journaux locaux (Ouest France ; Courrier de l'ouest) rendent compte des projets ponctuels.</p>
<p>4.2 Bilan et auto-évaluation des actions : indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs retenus.</p>	<p>Bilans faits en conseil de maîtres et en conseil d'école avec les différents acteurs concernés : bilan énergétique, bilan des actions menées.</p>

Pour la bonne compréhension de votre dossier il est important d'y apporter des documents qui permettront d'explicitier les projets présentés : Projet d'école – Compte rendu de comité de pilotage E3D – Compte rendu de réunions impliquant l'EDD – Annexes diverses illustrant les actions EDD ...
Cachet de l'établissement – Date et signature de l'IEN de circonscription.

7 – Questions de l'équipe enseignante et des parents d'élèves

- Point concernant le ménage : Lors du conseil d'école du 13 juin dernier et lors de plusieurs échanges depuis le début de l'année 2019, l'équipe enseignante a soulevé des dysfonctionnements concernant l'entretien des locaux. Une réunion devait être organisée...Qu'en est-il ?

M le maire invite la directrice à faire remonter tous les dysfonctionnements auprès de Mélanie Blatier qui devient responsable du ménage pour la municipalité. Tout va être revu au niveau du fonctionnement de l'entretien des locaux.

- Une demande de travaux a été faite pendant les grandes vacances : il s'agissait d'installer des fils sur les murs de couloirs à l'aide d'une fixation (crochet) à chaque extrémité de la zone d'affichage. Les « œuvres des enfants » seraient alors suspendus à l'aide de simples pinces à linge sur les fils tendus. La demande avait été faite au niveau des services techniques et était tout à fait envisageable techniquement et très peu coûteuse. Ces petits travaux avaient plusieurs avantages : les affichages se faisaient plus rapidement et abîmaient moins les murs car ne multipliaient pas les trous faits par les punaises ou agrafes murales à chaque affichage. Cette demande a été rejetée sans qu'il soit possible d'en discuter. Pourrions-nous revoir cela avec vous ?

M le maire explique que ces affichages créent un risque d'accélération du feu et que cela ne pourra donc pas être fait.

La séance est levée à 20h30.